



lettre d'avertissement pour arrêt maladie fréquent

Par **marrat**, le **18/12/2011** à **22:33**

Bonjour, je suis dans l'esthétique.

Mon apprentie me pose des problèmes, elle n'est plus en période d'essai dès que j'essaie de dicter mes exigences la première fois elle a non seulement alerté le CFA, mais aussi l'inspecteur de l'apprentissage services académiques.

Et là pareil j'impose de mètre des blouses blanches elle m'envoie de nouveau l'inspection de l'apprentissage suite à ça elle se met en arrêt maladie avec sortie libre.

Ma question est la suivante:

Et ce que je peut lui envoyer une lettre recommander avec accusé de réception pour ses arrêt maladies? Car en quatre mois de contrat de travail elle c'est arrêté trois fois.

Par **P.M.**, le **19/12/2011** à **00:40**

Bonjour,

Envoyer une lettre d'avertissement à la salariée motivé par ses arrêts-maladie fréquents constituerait une discrimination par rapport à son état de santé et c'est formellement interdit...

Par **janus2fr**, le **19/12/2011** à **09:29**

[citation]suite à ça elle se met en arrêt maladie avec sortie libre. [/citation]

Je suppose que vous commettez ici un abus de langage, car je ne connais pas de salariés capables de rédiger eux-mêmes un arrêt de travail.

Je suppose donc que c'est un médecin qui a rédigé l'arrêt au regard se l'état de santé du salarié.